



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure et au lieu ordinaire à la salle polyvalente Dolbec située au 400, rue de l'Aréna, le lundi 24 novembre 2025, à 19 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Daniel Paquin, Shirley Drouin, Carmen-Adriana Szalontai, Alexis St-Germain et Mario Montambault formant quorum.

M^{me} July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-11-253

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-254

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus une copie des procès-verbaux nommés en titre, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELEVANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune.



RÉSOLUTION NO. 2025-11-255

ADOPTION DES COMPTES AU 19 NOVEMBRE 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le maire en date du 19 novembre 2025 comprenant les :

Les comptes payés au 18 novembre 2025 au montant de 782 387.06 \$
(Chèques no. 13632 à 13718 incl.)

Les prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique
au nombre de 96 au montant de 299 274.56 \$

Les comptes à payer au 19 novembre 2025 au montant de 224 612.65 \$
(Chèques no. 13719 à 13766 incl.)

TOTAL **1 306 274.27 \$**

Comprenant entre-autre l'autorisation des dépenses suivantes (dépenses de plus de 5 000 \$ ou pertinentes pour les citoyens) :

• Facture	– montant –	courte description
2729	23 121.47 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
2737	34 641.97 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
2735	16 740.36 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
2745	32 032.05 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
2746	29 891.20 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
7322	100 894.23 \$	Construction Côté et Fils, décompte #12
10671	5 270.29 \$	Clôture sur mesure, garderie hôtel de ville
CHE-2025	8 910.00 \$	Subv. Chemin privé
211375	5 459.01 \$	Geotex – Chemin du Lac Blanc (PAVL)
211409	6 001.70 \$	Geotex – Chemin du Lac Blanc (PAVL)
1628	7 657.34 \$	Émondage Dupont – Élagage Lac Perreault
021652	11 267.55 \$	Entreprises Rivard et Frères – Entretien chemins
1772	5 447.73 \$	ESU – Chemin du Lac Blanc, rang Saint-Paul Nord
1834	86 280.54 \$	ESU – Entretien chemins
2741	17 545.18 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
Boudd-A	7 864.29 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
LQ03065672	106 204.82 \$	GFL Environnement – Dragage des étangs
201174842	5 916.54 \$	Pierre Naud inc. – Plancher église
105745	6 166.25 \$	Robert Boileau inc. – Location zamboni
106205	5 236.74 \$	Robert Boileau inc. – Marquage de la glace
2769	31 146.73 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
2785	23 668.75 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
Proug-1	33 342.75 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
11951	12 744.98 \$	R. Beaumont et Fils inc. – Programme ISA
Labrij-1	33 342.75 \$	Exc. Guillaume Naud – Programme ISA
014823	17 533.69 \$	Asphalte St-Ubalde inc. – Fourniture asphalte
014824	45 875.03 \$	Asphalte St-Ubalde inc. – Dossier prol. aqueduc
4065	6 672.00 \$	Les Entreprises Jovany – Travaux Lac-Perreault
021799	13 196.93 \$	Entreprises Rivard et Frères – Entretien chemins
1410	5 111.59 \$	ESU – Entretien chemins
1498	13 196.93 \$	ESU – Entretien chemins
2779224	31 577.81 \$	Pierre Naud inc. – Fenêtres hôtel de ville
1154	8 927.81 \$	9440-7178 Québec inc. – Entretien chemins
1206	9 632.04 \$	9440-7178 Québec inc. – Entretien chemins



Dépôt rapport rémunération mensuelle du 28 septembre au 1^{er} novembre 2025

Le maire dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 28 septembre au 1^{er} novembre 2025 pour un montant de 126 211.82 \$.

Dépôt rapport rémunération annuelle 2025

Le maire dépose le rapport de la rémunération totale brute annuelle 2025 incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour un montant de 984 433.27 \$.

Rapport mensuel de suivi budgétaire au 19 novembre 2025

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 19 novembre 2025.

- Revenus à date : 7 356 820.93 \$
- Règlements d'emprunt et subventions à venir : 3 722 238.53 \$
- Financement : 328 963.63 \$
- Charges à date : 4 587 075.83 \$
- Total des immobilisations : 4 608 312.89 \$
- Surplus/déficit : 1 554 707.11 \$

Questions laissées en suspens lors des dernières séances :

Aucune question n'a été laissée en suspens

RÉSOLUTION NO. 2025-11-256

NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2025 À NOVEMBRE 2029

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE nommer les membres du conseil, maire suppléant et substitut au conseil de la MRC de Portneuf selon l'horaire suivant :

- M^{me} Louise Magnan, conseillère au siège numéro # 1, rétroactivement du 10 novembre 2025 au 10 juillet 2026 ;
- M^{me} Shirley Drouin, conseillère au siège numéro # 3, du 11 juillet 2026 au 10 mars 2027;
- M. Mario Montambault, conseiller au siège numéro # 6, du 11 mars 2027 au 10 novembre 2027 ;
- M. Daniel Paquin, conseiller au siège numéro # 2, du 11 novembre 2027 au 10 juillet 2028;
- M^{me} Adriana Szalontai, conseillère au siège numéro # 4, du 11 juillet 2028 au 10 mars 2029;



- M. Alexis St-Germain, conseiller au siège numéro # 5, du 11 mars 2029 au 10 novembre 2029;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-257

NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL PAQUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

DE nommer la directrice générale, responsable des dossiers en lien avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1, a. 8).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-258

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE RÉGIONALE DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CARMEN-ADRIANA SZALONTAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE M. Guy Germain, maire, soit nommé à titre de représentant et M^{me} Louise Magnan, conseillère au siège numéro # 1, substitut, à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-259

COMITÉS MUNICIPAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALEXIS ST-GERMAIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les différents comités municipaux tel que présenté dans le tableau joint à la présente résolution soient approuvés;

QUE le règlement numéro 259 soit modifié pour inclure les changements apportés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-260

**CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES
DU CONSEIL ANNÉE 2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} CARMEN-ADRIANA SZALONTAI
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QU'en conformité avec l'article 148 du Code Municipal, le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront ordinairement le mardi, à l'exception des congés fériés où le conseil



est reporté au mardi suivant, et débuteront à 19 h :

Janvier	Mardi 20 janvier 2026	19 h
Février	Mardi 17 février 2026	19 h
Mars	Mardi 24 mars 2026	19 h
Avril	Mardi 21 avril 2026	19 h
Mai	Mardi 19 mai 2026	19 h
Juin	Mardi 16 juin 2026	19 h
Juillet	Mardi 07 juillet 2026	19 h
Août	Mardi 25 août 2026	19 h
Septembre	Mardi 15 septembre 2026	19 h
Octobre	Mardi 20 octobre 2026	19 h
Novembre	Mardi 17 novembre 2026	19 h
Décembre	Mardi 8 décembre 2026	19 h

QUE les séances auront lieu au 400, rue de l'Aréna, dans la salle polyvalente Dolbec;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-261

CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF
SIGNATAIRES AUTORISÉS
DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET EFFETS BANCAIRES

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la ou les personnes suivantes soient autorisées à signer sur le compte folio # 472108 détenu à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf : Monsieur Guy Germain, maire, Madame Louise Magnan, conseillère, Madame July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Tamara Bertrand, greffière-trésorière adjointe.

Le nombre de signature obligatoire est de deux (2).

La présente résolution demeurera en vigueur tant que la Caisse n'aura pas reçu un avis écrit à l'effet contraire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-262

**ÉMISSION D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE RELIÉ AU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 276 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
2 000 000 \$ EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES AUTONOMES**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 276 relatif au programme de réhabilitation des installations septiques a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 mai 2025 pour un montant de 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 octobre, il y a 21 dossiers approuvés totalisant un total de 741 340.20 \$ dont 407 431.76 \$ a déjà été déboursé;



CONSIDÉRANT QUE le financement permanent est prévu seulement le 9 février 2026, la Municipalité aura besoin de l'argent disponible par le biais du règlement 276 pour les dossiers approuvés 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde demande à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, l'émission d'un prêt temporaire lié au règlement 276 nommé en titre;

QUE le nouveau financement temporaire sera au montant autorisé de 741 340.20 \$;

QUE la Municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-263

**ÉMISSION D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE RELIÉ AU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 9 157 010 \$ RELATIF À LA QUOTE-PART DANS LE CADRE DE
L'ENTENTE DE COLLABORATION NUMÉRO 202642 AVEC LE MTQ**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 277 relatif au projet de réfection du boulevard Chabot en collaboration avec le MTQ a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mai 2025 pour un montant de 9 157 010 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des dépenses 2025 ont été temporairement payées par le fonds non-affecté de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire rembourser le fonds non-affecté;

CONSIDÉRANT QUE les travaux commenceront au printemps 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL PAQUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde demande à la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf pour l'émission d'un prêt temporaire lié au règlement 277 nommé en titre;

QUE le nouveau financement temporaire sera au montant autorisé de 9 157 010 \$;

QUE l'ensemble des dépenses admissibles reliées au projet en référence à la résolution 2025-03-55 soient financées à même le règlement d'emprunt 277;

QUE la Municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-264

DONS NOVEMBRE 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil de Saint-Ubalde autorisent le versement d'une aide financière au montant de 125 \$ au Centre de Femmes Portneuf pour leurs activités des fêtes 2025;



QUE la Municipalité commandite l'album des finissants 2025-2026 à la hauteur de 175 \$;

QUE la Municipalité contribuera pour l'activité de la Pêche Blanche 2026 de l'École de la Morelle pour un montant de 200 \$ en certificats-cadeaux ubaldois ainsi qu'un montant supplémentaire de 500 \$ pour l'achat d'une chaloupe à faire tirer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-265

FQM – RENOUVELLEMENT 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de Saint-Ubalde à la FQM pour l'année 2026 au coût de 2 446.48 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2025-11-266

AUTORISATION DE FORMATION POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'élection générale, l'ensemble des membres du conseil municipal doivent obligatoirement, dans les six (6) mois suivants leurs assermentations, suivent les deux formations obligatoires (Éthique et déontologie et Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élu(e));

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil soient autorisés à s'inscrire à la formation *Éthique et déontologie* donnée par la FQM au montant de 124 \$ plus les taxes applicables (coût unitaire pour chaque membre du conseil);

QUE les membres du conseil soient autorisés à s'inscrire à la formation *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élu* donnée par la FQM au montant de 199 \$ plus les taxes applicables (coût unitaire pour chaque membre du conseil);

QUE les dépenses soient prises à même le budget de formation des élus 2025 et 2026;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-267

AUTORISATION ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil autorisent les achats (pompe, radio, ventilateur, lance et boyau) présenté par M. Serge Auger au montant approximatif de 22 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient pris à même le budget incendie 2025.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2025-11-268

**ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES
DUES AU 31 OCTOBRE 2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal*, les états de taxes municipales et autres dus au 31 octobre 2025 au montant de 132 495.09 \$ (423 dossiers) tels que préparés par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-269

**APPROBATION BUDGET RÉVISÉ ANNÉE 2025
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf nous a fait parvenir son budget révisé 2025 pour approbation par la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL PAQUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil municipal approuve le dernier budget révisé 2025 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf de Saint-Ubalde tel que présenté

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-270

**COÛT D'INSCRIPTION À LA SALLE D'ENTRAÎNEMENT
PRIX « CORPO »**

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'adoption des résolutions 2025-08-186 et 2025-10-236, il a été omis d'adopter les coûts d'inscription de groupe provenant d'entreprises du milieu, soit nommé prix « Corpo »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALEXIS ST-GERMAIN
ET RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les coûts d'adhésion à la nouvelle salle d'entraînement pour le tarif « Corporatif » est le suivant :

Un an 160 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-271

**PROGRAMMATION # 3 DE TRAVAUX RÉVISÉS
TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;



ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version n°3 ci-jointe comporte des coûts véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-272

**RENOUVELLEMENT DES DROITS DE PASSAGE
CLUB MOTONEIGE ALTON INC. - SAISON 2025-2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO MONTAMBault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des droits de passage des véhicules hors route pour la saison 2025-2026 et autorise la directrice générale, à signer ledit formulaire de renouvellement.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2025-11-273

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS
PROLONGEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE
DOSSIER AV20251003

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est saisi d'une demande d'autorisation du MRNF pour le prolongement d'une ligne de distribution d'énergie électrique à Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à prolonger sur une longueur d'environ 1,1 km la ligne de transport d'énergie électrique avec Hydro-Québec sur le chemin du Lac-Émeraude;

CONSIDÉRANT QUE des plans de ligne aérienne, dessinés par Steve Henri, technicien et Stéphane Lafontaine, ingénieur pour Hydro-Québec, sous le dossier numéro DCL-23405763_67518778/8230, datés du 28 avril 2025 ont été fournis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots concernés par ce projet ont obtenu préalablement un certificat d'autorisation pour abattage d'arbres et le tarif pour l'obtention de chaque certificat a été payé;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL PAQUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil autorise le projet de prolongement d'une ligne de distribution d'énergie électrique sur le chemin du Lac-Émeraude.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-274

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 271-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 271 ÉTABLISSANT LES CRÉDITS
DE TAXE FONCIÈRE RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS
DE LOGEMENTS LOCATIFS ET L'ACQUISITION DE TERRAINS PAR DE
NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES RÉSIDENTS DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Je, soussigné, Shirley Drouin, conseillère au siège numéro 3, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement modifiant le règlement numéro 271 établissant les crédits de taxe foncière relativement au développement de projets de logements locatifs et l'acquisition de terrains par de nouveaux propriétaires résidents dans le périmètre urbain.

Un projet de règlement à cet effet, est déposé, lors de la présente assemblée.

Conseillère au siège numéro 3

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-275

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 279 ADOPTANT
UN PROGRAMME D'AIDE À LA VALORISATION COMMERCIALE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE;



Je, soussigné, Carmen-Adriana Szalontai, conseillère au siège numéro 4, donne avis qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement adoptant un programme d'aide à la valorisation commerciale sur le territoire de la municipalité de Saint-Ubalde.

Un projet de règlement à cet effet, est déposé, lors de la présente assemblée.

Conseillère au siège numéro 4

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2025-11-276

DÉPÔT 2025 - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tel que prévoit l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la greffière-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil suivants :

- Guy Germain, maire
- Louise Magnan, conseillère # 1
- Daniel Paquin, conseiller # 2
- Shirley Drouin, conseillère # 3
- Adriana Szalontai, conseillère # 4
- Alexis St-Germain, conseiller # 5
- Mario Montambault, conseiller # 6

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, la greffière-trésorière transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du conseil ayant déposés leur déclaration des intérêts pécuniaires.

VARIA

DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance.

SUIVI DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES DIRECTEURS ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie des rapports d'activités de chacun des départements pour le mois d'octobre 2025 et en font le résumé.

Les membres du conseil profitent de l'occasion pour faire un retour sur les différentes rencontres de comité survenues dans le dernier mois.

- Directeur des travaux publics : rapport d'activité
- Agente de développement : rapport d'activité
- Directrice de l'urbanisme : rapport d'activité
- Directeur des loisirs : rapport d'activité
- Directeur de la Sécurité publique : rapport d'activité



PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

Début : 19 h 42

Fin : 20 h 03

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, July Bédard certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 24 novembre 2025.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2025-11-277

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance à 20 h 03.

ADOPTÉE

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

Guy Germain
Maire